



Maison des syndicats sur le campus de Jussieu  
Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504  
Tel : 01 44 27 30 60  
Mail : su-secretariat@listes.fercsup-cgt.org  
<http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net>



## Le 29 septembre, réagissons !

Après cet été particulièrement chaud, la rentrée est là : avec une inflation de plus de 6 % sur un an. Malgré l'annonce d'une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, la situation salariale atteint un niveau insupportable. "**La fin de l'insouciance et de l'abondance**", nous y sommes confronté-es depuis longtemps ! Retrouvons-nous tous et toutes ensemble pour riposter dès le jeudi 29 septembre !

Sans surprise, la macronie a étendu sa majorité à droite, et pire, elle s'associe à l'extrême-droite contre des hausses de salaires. Sous couvert de "mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat", le gouvernement a fait adopter deux lois, qui non seulement ne répondent en rien aux besoins qu'exprime la majorité des salarié-es, mais dénaturent notre système de protection sociale et le droit du travail.

Pour toutes et tous, c'est une hausse globale des prix : alimentation, énergie, transports, carburants... **L'inflation grimpe plus vite que nos salaires !** Pourtant, **les grandes entreprises continuent de spéculer et de faire des profits faramineux**, comme Total ou l'armateur CMA-CGM qui ont doublé leurs profits au 1er semestre 2022.

**Le gouvernement ne renonce pas à son projet régressif sur la retraite**, avec l'objectif de repousser l'âge de départ. Alors que le financement des retraites n'est pas menacé, il s'agit en réalité de réduire la part financière reposant sur le capital en faisant davantage travailler les salarié-es, toujours plus longtemps avec des conditions de travail de plus en plus dégradées. Il en est de même avec l'obligation de travail "gratuit" pour les allocataires du RSA ou la prévision d'**une énième réforme régressive de l'allocation chômage**.

Dans l'enseignement supérieur, les **étudiant-es prennent de plein fouet ces inflations** de la vie courante. Selon la dernière enquête de l'UNEF, le budget nécessaire pour l'année scolaire 2022 augmente de près de 6,5%, soit 428 euros de plus en un an. La précarité des jeunes en formation et en insertion est croissante, le montant des bourses ne suit pas, la prime rentrée de 100 euros annoncée par le gouvernement ne suffit pas.

### Allons-nous laisser faire ?

La pandémie, le dérèglement climatique (incendies, sécheresse, orages extrêmes...) ont remis en pleine lumière le manque d'effectifs, d'investissements dans les services publics, les conditions de travail dégradées. C'est particulièrement criant à l'hôpital et dans les services publics d'éducation. Quand il y a pénurie de matières premières, leurs prix augmentent. Quand il y a pénurie d'enseignant-es, il y a au contraire poursuite du mépris, de la dévalorisation et de la précarisation des personnels ; quitte à mettre en danger l'éducation de l'ensemble d'une génération. Notre université n'échappe pas à la règle : faire plus avec moins de moyens et de personnels dans un cadre de restructurations perpétuelles : **ça suffit !**

Dans de nombreux secteurs, en France et dans le monde, **les grèves et mouvements sociaux se développent pour l'augmentation des salaires**. Nous assistons à un mouvement important en Grande-Bretagne. Que cette année universitaire 2023 qui commence soit pour toutes et tous une année fructueuse, joyeuse, combative, et victorieuse.

**Alors, en septembre, on se syndique et on organise la riposte en s'inscrivant dans toutes les mobilisations, à commencer par la**  
**journée de grève et manifestation du 29 septembre**  
**appelée par la CGT, Solidaires, la FSU, l'Unef...**

## Inflation // dégel du point d'indice : quelques exemples

L'inflation cumulée depuis le 1er juillet 2010 est de **15,07%** d'après l'Insee.

Pour la seule année qui vient de s'écouler, elle atteint 5,8% en août.

La contribution pension civile (retraites) est par ailleurs passée de 7,85% en 2010 à 11,10% depuis 2020.

*On néglige ici d'éventuels suppléments familiaux de traitement et remboursements de frais transport, qui dépendent de chaque situation. Leur prise en compte ne modifierait qu'à la marge les variations présentées.*

### Catégorie C Perte = 275€

Considérons un-e **adjoint-e technique principal-e de 2e classe** à l'échelon 11 (16 ans d'ancienneté), avec un salaire brut de 1.930,64€ et 310€ de prime moyenne par mois, soit environ 1.827€ de salaire net mensuel imposable.

**Il aurait fallu que son salaire augmente de 106€ pour compenser l'inflation de cette année, ou de 275€ pour compenser l'inflation cumulée depuis 2010.** Sa cotisation retraite a de plus augmenté de 48€ depuis 2010.

**L'augmentation du point d'indice de 3,5% a augmenté son salaire net mensuel de 53€.**

### Catégorie B Perte = 289€

Considérons un-e **technicien-ne de classe normale** à l'échelon 9 (17 ans d'ancienneté), avec un salaire brut de 2.019,68€ et 330€ de prime moyenne par mois, soit environ 1.917€ de salaire net mensuel imposable.

**Il aurait fallu que son salaire augmente de 111€ pour compenser l'inflation de cette année, ou de 289€ pour compenser l'inflation cumulée depuis 2010.** Sa cotisation retraite a de plus augmenté de 50€ depuis 2010.

**L'augmentation du point d'indice de 3,5% a augmenté son salaire net mensuel de 55€.**

### Catégorie A Perte = 389€

Considérons un-e **ingénieur-e d'étude de classe normale** à l'échelon 10 (14 ans d'ancienneté), avec un salaire brut de 2.703,84€ et 460€ de prime moyenne par mois, soit environ 2.582€ de salaire net mensuel imposable.

**Il aurait fallu que son salaire augmente de 150€ pour compenser l'inflation de cette année, ou de 389€ pour compenser l'inflation cumulée depuis 2010.** Sa cotisation retraite a de plus augmenté de 67€ depuis 2010.

**L'augmentation du point d'indice de 3,5% a augmenté son salaire net mensuel de 74€.**

### Enseignant-e chercheur-se Perte = 452€

Considérons un-e **maitre-sse de conférence de classe normale** à l'échelon 6 (12 ans et 4 mois) ou un-e **chargé-e de recherche** à l'échelon 7 (12 ans et 9 mois d'ancienneté), avec un salaire brut de 3.462,97€ et 2.800€ de prime annuelle (ramenée à 233€ par mois), soit environ 3.000€ de salaire net mensuel imposable.

**Il aurait fallu que son salaire augmente de 174€ pour compenser l'inflation de cette année, ou de 452€ pour compenser l'inflation cumulée depuis 2010.** Sa cotisation retraite a de plus augmenté de 87€ depuis 2010.

**L'augmentation du point d'indice de 3,5% a augmenté son salaire net mensuel de 97€.**

## Je me syndique

Adhérer à la FERC Sup CGT, c'est avoir une action concrète dans un syndicat inter-catégoriel dont l'action est également visible dans d'autres secteurs, à l'échelle de la société. C'est participer activement à la mise en convergence des luttes des salarié-es et penser leurs enjeux en termes de choix de société.

On nous construit une société violente, sans garanties, sans droits, sans respect et sans pitié. Nous n'en voulons pas !

C'est maintenant qu'il faut réagir et que l'action s'impose. C'est aujourd'hui que chacun-e doit s'engager.

**C'est le moment de se syndiquer et de [choisir la CGT FERC Sup](#)**